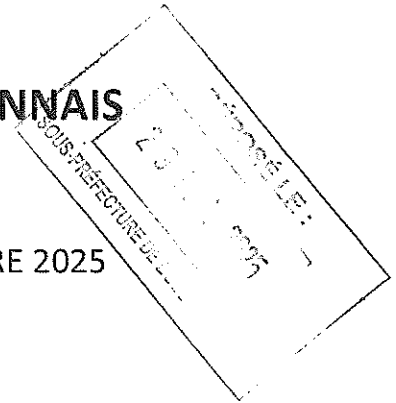


**OFFICE DE TOURISME DU BOULONNAIS
CÔTE D'OPALE**

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION DU 8 DECEMBRE 2025



Achat de chèques-cadeaux Happy-Kdo pour les salariés de l'OTBCO et la Marina

Le 8 décembre deux mille vingt-cinq à 17 h 30, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Boulonnais s'est réuni dans les locaux administratifs de l'**office de tourisme** situés 15 Bd Bassin Napoléon à Boulogne/Mer (salle 6) sur une convocation en date du 25 novembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présents : M. CUVILLIER, Mme JUILIEN-PEUVION, Mme LEMAIRE, M. FOURCROY, M. SUSLAMARE, Mme BECHET, M. BOUZIN, M. BREBION, Mme CHAMMOIN, M. SIRUGUE, M. WADOUX, membres titulaires du Comité de Direction,

Mme POQUET, membre suppléant représentant M. CHOCHOIS

Mme DRUJENT, M. RAMET, Mme KANDOT, membres suppléants du Comité de Direction,

Absents excusés :

Mme PASSEBOSC, M. GODEFROY, M. BOUTLEUX, M. LECLERCQ, M. DUMAINE, M. BARILLON, M. HENNUYER, M. LOUVET, M. POUCE, membres titulaires

M. CHOCHOIS, membre titulaire représenté par Mme POQUET

M. ETIENNE, M. BOURGEOIS, M. BARBARIN, M. FARRANDS, M. FEUTRY, Mme BARDEAUX, M. CARTON, M. LOGIE, M. HENNEQUIN, Mme BRUNELLOT, M. DAMBOISE, M. LAVIEVILLE, M. LOMBART, M. WACOGNE, M. JOYE, M. REGINENSI, M. OLIVIER, membres suppléants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 30 Juin 2016 instituant l'Office de Tourisme Intercommunal du Boulonnais Côte d'Opale sous la forme d'un Etablissement public Industriel et Commercial, à compter du 1^{er} janvier 2017,

Il est exposé ce qui suit :

La plateforme « Achetez en Boulonnais », dont l'OTBCO fait parti depuis le 25 novembre dernier, propose des chèques-cadeaux d'une valeur de 10.00 € et 20.00 € utilisables dans un réseau de plus de 100 commerçants et artisans du Boulonnais.

A l'occasion des fêtes de Noël, il est proposé au Comité de Direction d'offrir aux salariés de l'OTBCO et de la Marina, 20.00 € de chèques-cadeaux par salarié.

Le montant estimé de cette dépense s'élève à 580.00 €.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance et rendu exécutoire le 8 décembre 2025,

Le Président,
Frédéric CUVILLIER.

